L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE 1850

Imprimé et publié par MAGNE & WEISSE. No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de l'[illegible].

NOUVELLE-ORLEANS: SAMEDI MATIN, 14 DECEMBRE.

OPINION DE LA PRESSE DEMOCRATIQUE SUR LE MESSAGE DU PRESIDENT FILLMORE.

Ce n'est pas seulement les journaux whigs qui ont rendu justice à M. Fillmore; les journaux démocrates dont l'opinion a quelque valeur se sont empressés de rendre hommage aux nobles sentiments exprimés dans le message et à cette preuve d'énergie qu'a prise le Président d'adhérer loyalement au compromis. Il y a sans doute, çà et là, dans les bas-fonds de la presse, des journaux qui s'obstinent à calomnier M. Fillmore et qui se couvrent de ridicule en lui attribuant, en dépit de l'évidence des termes mêmes du manifeste, et du bon sens le plus vulgaire, une arrière-pensée hypocrite que dément d'un bout à l'autre le message que nous avons tous lu, mais on conçoit que les badauds de ces plaisantes feuilles ne sont prises au sérieux par aucun de leurs rares lecteurs.

Laissons donc ces journaux hargneux et [illegible] s'agiter dans l'ombre épaisse qui les entoure, et citons l'opinion de ceux qu'il est permis de consulter.

Nous commencerons d'abord par le Washington Union, ancien organe de l'administration de M. Polk et le plus intrépide champion du locofocoïsme. Voici en quels termes s'exprime ce journal, dont les rédacteurs, certes, [illegible] et n'ont pas pour M. Fillmore de trop aveugles sympathies:

"Nous ne pouvons terminer cette rapide analyse sans rendre hommage de nouveau à la manière [illegible] et courageuse dont M. Fillmore recommande au Congrès et au pays de ne pas toucher au compromis et de le considérer comme un règlement DÉFINITIF de ces questions dangereuses et des questions de l'esclavage et des territoires. [illegible] de ce passage vaut de l'or."

Le [illegible] de New-York, journal démocrate, [illegible] tient le langage suivant:

"[illegible] Le Président est simple, clair et [illegible] Bien que nous ne partagions pas les vues de M. Fillmore sur quelques [illegible] autres sur la question du tarif et [illegible], nous approuvons ce [illegible] ses autres parties. [illegible] contre l'agitation [illegible] STIGMATISE LES DEMAGOGUES [illegible] PARLENT D'ABROGER OU DE MODIFIER LA LOI [illegible] ESCLAVES FUGITIFS."

Il y a cependant dans l'Etat de la Louisiane [illegible] quel journal!—qui, à l'encontre [illegible] entière, range naïvement M. Fillmore parmi ses [illegible], et qui comprend [illegible] pour voir dans le message du Président le contraire précisément de ce qu'il dit celui-ci.

[illegible] maintenant au Baltimore Argus, encore un journal démocrate.

"Somme toute, nous croyons que le message sera reçu généralement par le peuple avec satisfaction [illegible] sur tous les points à nos [illegible] Il ne manifeste aucune sympathie [illegible] cherchant à renverser les lois [illegible] que la paix et la sûreté [illegible] que par l'EXECUTION [illegible] DE LA LOI SUR TOUS [illegible]"

Le [illegible], journal démocrate, n'est pas [illegible]:

"[illegible] le temps de signaler les par[illegible] En somme, il nous satisfait. [illegible] embrasser tous les sujets qui y sont [illegible] Nous espérons surtout que la recommandation du Président faite au Congrès d'adhérer à ces MESURES formant le Compromis sera [illegible] Dans cette partie du message [illegible] au Compromis, M. Fillmore a été [illegible] inspiré et s'exprime avec une [illegible] Qu'il reste fidèle au rôle qu'il vient de [illegible] Qu'il rappelle au Congrès le devoir qu'il doit accomplir pour le bien du pays, et M. Fillmore aura mérité la reconnaissance des [illegible] notre Union bien aimée."

Voici maintenant le langage que tient le Journal of Commerce:

"[illegible] surtout explicite dans toute cette [illegible] Compromis, sujet si important [illegible] qui s'y rattachent. Le Président [illegible] Compromis est en principe et [illegible] de questions dangereuses [illegible] engage le Congrès à ADHERER [illegible] règlement, et il exhorte ses concitoyens [illegible] comme le meilleur, sinon [illegible] rendre la paix et la tranquillité au [illegible] l'intégrité de l'Union. [illegible] C'est aussi notre avis. Tenons [illegible] car nous n'en [illegible]"

Nous pourrions citer l'opinion de bien d'autres journaux démocrates, mais nos colonnes [illegible] pas. Les passages que nous publions [illegible] donnent d'ailleurs une idée [illegible] du ton de la presse démocratique en général. Elle condamne certaines parties du message, mais elle est unanime, si nous en exceptons [illegible] les abolitionistes, dans les éloges qu'elle [illegible] au Président pour la manière noble et [illegible] dont il s'est exprimé au sujet du Compromis et de l'esclavage. Après cela, qu'im[illegible] les ridicules emportemens de quelques [illegible] qui en sont encore à épeler le message [illegible] comprendre!

EPOUVANTABLE CATASTROPHE.

EXPLOSION DU BATEAU A VAPEUR ANGLO-NORMAN.

[illegible] une de ces catastrophes qui portent la désolation dans les familles et frappent les esprits d'épouvante. Hier matin, à 10 heures [illegible], le bateau remorqueur Anglo-Norman, commandé par le capitaine Lewis Rhinehart [illegible] appartenant à la ligne de J. W. Stanton & Co. Star Line, partit du port de la 2de municipalité pour faire un voyage d'essai. Construit de l'autre côté du fleuve (et la machine sortant des fonderies d'Aiger), il chauffait pour la première fois et avait à bord quatre-vingt dix invités, y compris cinq ou six dames. En comptant l'équipage et les officiers, il y avait sur l'Anglo-Norman plus de cent [illegible] personnes.

[illegible] bien d'abord. A une heure et demie [illegible] invités se mirent à table. Une franche gaîté régnait parmi les convives. A 2 heures, les autres voyageurs prirent part [illegible] la collation; les premiers passèrent [illegible]

Vers deux heures et demie, le steamer se trouvait [illegible] milles environ de la ville, [illegible] explosion avec un épouvantable [illegible] éclats à une grande distance du bateau. Tout le pont supérieur fut emporté ainsi qu'une partie des tambours. La coque elle-même a essuyé de graves avaries.

Des personnes qui se trouvaient à bord au moment de la catastrophe rapportent des détails navrans de l'affreux spectacle qu'ils ont eu sous les yeux. Le nombre des morts et des blessés n'est pas encore connu d'une manière exacte. M. [illegible] BEEBE, un de nos citoyens les plus [illegible] et Sénateur à la Législature de l'Etat, se trouvait à bord et n'a pas été revu depuis l'explosion. Il a été sans doute lancé dans le fleuve, mais hier soir à 8 heures on ignorait encore s'il s'était sauvé ou s'il devait être rangé parmi les victimes de l'affreuse catastrophe. Il est certain qu'un grand nombre de voyageurs et des hommes de l'équipage ont péri. Nous n'avons pu nous procurer les noms de tous ceux qui ont disparu.

Parmi les blessés, nous citerons M. NATHAN JARVIS, qui a reçu d'affreuses contusions; le capitaine HANNIBAL, commandant le bateau remorqueur le Phenix, qui a eu les deux jambes cassées, le frère de M. JARVIS, qui a été [illegible] blessé par la vapeur, et qui ne tardera pas à se rétablir; M. STILWELL (employé aux Novelty Iron Works de New-York) dont le corps n'est plus qu'une plaie; M. J. L. WARNER, J. W. ANDREWS, M. J. P. BARNETT, RI[illegible] WILSON, WM. ELLIOTT, JOHN TAYLOR, [illegible] THAYER.

M. [illegible], le mulâtre, a disparu. M. HILL, [illegible] a été gravement atteint par la vapeur ainsi que le capitaine THOMPSON, du bateau à vapeur Lexington. Le cuisinier et [illegible] chauffeurs ont été grièvement blessés. M. BUSEY, rapporteur du True Delta, et M. KIDD, rapporteur du Crescent, ont été lancés dans le fleuve, mais ont eu le bonheur d'être recueillis par un esquif. Ils ne sont pas blessés. M. C. PERRY, rapporteur du Bulletin, a reçu de si graves blessures qu'il a expiré quelques heures après.

Nous citerons encore parmi ceux qui ont été blessés légèrement M. LATHROP, M. M. WM. H. GARLAND, et M. C. C. WILLIAMS. M. LUMSDEN, du Picayune, se trouvait à bord et n'a pas été blessé.

Les cinq ou six dames qui se trouvaient parmi les invités ont été recueillies saines et sauves par le bateau à vapeur Naniope qui se trouvait à une petite distance de l'Anglo-Norman, lors de l'accident, et qui s'est empressé de venir au secours de ce dernier bateau.

Tous les morts et les blessés ont été transportés à l'Hôpital de Marine, de l'autre côté du fleuve.

Voilà tous les détails que nous avons pu nous procurer: ils sont nécessairement incomplets, mais on peut se fier à leur exactitude.

DE LA NLLE-ORLÉANS A VERA-CRUZ—Nous avons annoncé le premier départ de l'Alabama pour Vera-Cruz et l'isthme de Tehuantepec. Nous apprenons avec plaisir que ce steamer continuera à faire régulièrement les voyages de la Nlle-Orléans à Vera-Cruz, et que le gouvernement mexicain a favorisé ce projet de tout son pouvoir. Il est étonnant que des communications à la vapeur n'aient pas été établies plus tôt entre les Etats-Unis et le Mexique. Le commerce de ce dernier pays est une mine féconde qui n'a pas encore été exploitée. La fréquence des communications établira d'ailleurs des relations de bon voisinage entre les deux peuples et resserrera les liens d'amitié qui les unissent.

THEATRE D'ORLEANS—Ce soir, au théâtre d'Orléans, 2me représentation de Robert le Diable, avec Mlle Baron dans le rôle d'Helena. C'est la dernière fois que cette danseuse paraîtra sur notre scène.

Demain, dimanche, Gabrielle, comédie en 5 actes, de E. Augier.

La reprise de Jérusalem inaugurera probablement le commencement de la prochaine semaine théâtrale.

M. Davis prodigue les grands ouvrages. Le public ferait preuve de peu de goût s'il ne répondait aux efforts que tente le directeur de notre scène lyrique pour assurer l'existence du théâtre français de la Nlle-Orléans.

NOUVELLES PAR L'ARCTIC.

Le steamer américain Arctic, parti de Liverpool le 20 novembre, est arrivé à New-York dans la nuit du 4 de ce mois. Le sommaire des nouvelles européennes reçues par cet arrivage a été transmis par le télégraphe aux journaux de Baltimore; nous ne trouvons rien à ajouter à ce que contenaient les dépêches transmises à la Nlle-Orléans.

ARRIVÉE DE L'AMERICA.

Une dépêche télégraphique du 12 courant nous apprend que le steamer anglais America est arrivé à Halifax mercredi, le 11 de ce mois, à 8 heures du matin.

Le marché aux cotons de Liverpool avait été languissant pendant la semaine et les prix avaient fléchi de 1[8 à 1[4 d. Les ventes pendant la même période s'étaient élevées à vingt-mille balles. Le fair Orleans était côté à 7 7[8; le Mobile à 7 3[4; l'Upland à 7 5[8; et le middling à 7 1[8 et 7 3[8. Il se faisait peu de transactions dans les cafés à Londres et à Liverpool. Les sucres ne sont plus aussi demandés et ont fléchi de 6 d.

Les avis du Havre vont jusqu'au 28 novembre. Le marché aux cotons était languissant, et les prix n'avaient pas varié.

CONGRÈS.

La seconde et la troisième séance du Congrès, dont nous avons reçu le compte-rendu, n'offrent rien de bien saillant. Le 4 de ce mois, le président du Sénat a lu la liste des comités permanens. Ce sont à peu près les mêmes que ceux de l'année dernière et il n'a été introduit qu'un fort petit nombre de changemens dans le personnel. M. Hunter a été nommé rapporteur du comité des finances au lieu de M. Dickenson, qui a refusé de conserver ce poste; M. Seward, membre du comité des territoires à la place de M. Butler; et M. Mason, membre du comité des affaires étrangères, à la place de M. Cass, qui a demandé à n'en plus faire partie.

Sur la proposition de M. Pearce, le Sénat a ordonné l'impression de dix mille exemplaires additionnels du Message du Président. Le rapport du trésorier a été lu ensuite par le secrétaire au milieu de l'attention générale. Un message de la Chambre des Représentans a transmis au Sénat la nouvelle de la mort de M. Butler, membre de cette première assemblée.

La veille, c'est-à-dire le 3, deuxième jour de la session, M. Benton avait annoncé qu'il présenterait 1o un bill pour décréter la construction d'un chemin de fer entre St Louis, du Missouri, et San Francisco, en Californie; 2o un bill pour accélérer la vente des terres publiques afin de payer la dette publique; 3o un bill pour établir un grand Arsenal dans l'Ouest; 4o un bill pour supprimer la taxe sur le sel; et 5o plusieurs bills relatifs à l'Etat qu'il représente.

A la Chambre, le 3 de ce mois, le Rév. R. R. Gurley a été élu chapelain. Le 4, M. Chandler, de la Pennsylvanie, a annoncé la mort de l'hon. Chester Butler, membre de ce dernier Etat. Des résolutions de condoléance ont été adoptées comme de coutume, et la séance a été levée.

OHIO—La Législature de l'Ohio s'est constituée le 4 de ce mois. M. Converse, whig, a été élu président du Sénat; et M. Morse, free soiler, speaker de la Chambre des Représentans.

POPULATION DU MASSACHUSETTS—Le Massachusetts, d'après le recensement qui vient d'être terminé, a 994,665 habitans, c'est à dire 256,966 de plus qu'en 1840. C'est une augmentation d'environ 35 pour cent.

PORTO-RICO—Les habitans de cette île s'attendent incessamment à voir le général Lopez sur leurs rivages. Le gouverneur en est si persuadé qu'il tient nuit et jour les troupes de la garnison sous les armes et qu'il organise en toute hâte des compagnies de volontaires. Que Son Excellence se rassure, le général Lopez est à New-York et ne songe pas, que nous sachions, à envahir Porto-Rico.

VENEZUELA—Les dernières nouvelles de Venezuela nous apprennent qu'aucun des candidats à la présidence n'a obtenu la majorité des deux tiers des délégués électoraux, comme l'exige la constitution. Le choix d'un président est par conséquent dévolu au Congrès. Celui-ci élira sans doute le général Monagas qui a obtenu le plus de voix et à qui il n'a manqué qu'un très petit nombre de suffrages pour rallier la majorité constitutionnelle des deux tiers.

LE CHOLERA A LA JAMAIQUE—Les derniers avis qui nous ont été transmis de la Jamaïque sont assez tristes. Le choléra continue à exercer ses ravages dans cette île, et le 19 novembre le nombre des décès s'élèverait dans la ville de Kingston, à 150 et 200 par jour. Ce chiffre est effrayant, comparé à celui de la population. Aussi les entrepreneurs de pompes funèbres ne suffisaient-ils plus à fournir les cercueils nécessaires, et les autorités se sont vues réduites à faire creuser de grandes fosses pour y jeter une partie des cadavres. Au milieu de l'épouvante générale, on continue à prendre toutes les précautions hygiéniques qui sont de nature à diminuer les ravages du fléau.

CHRONIQUE LOCALE.

THEATRE DES VARIÉTÉS—Ce soir la comédie de "Advice Gratis." Il y aura ensuite un divertissement dans lequel figureront Mlle Hilariot et M. Maugin.

THEATRE ST-CHARLES—Ce soir, pour le bénéfice de Mlle Julia Dean qui jouera un drame intitulé "The Daughter of the Stars".

CAMPBELL MINSTRELS — Ces artistes donneront encore quelques représentations au Commercial Exchange Hall.

GRAND JURI—Le grand juri s'est réuni hier, et a décidé qu'il y avait lieu à suivre contre John Edwards et Charles Henderson pour s'être introduits pendant le jour à bord d'un navire dans l'intention d'y commettre un vol, contre Nicolas O'Reilly pour avoir volé un mulet et contre O. J. Bostnucht pour avoir été trouvé nanti de moules destinés à fabriquer de la fausse monnaie.

EXECUTEURS TESTAMENTAIRES DE JOHN McDONOGH—MM. John Gibson, Branty Meyer et John Spear Smith, tous trois de Baltimore, ont prêté serment hier dans la Cinquième Cour de District comme exécuteurs testamentaires de John McDonogh.

FOIRE—Encan des derniers objets.— M. J. A. Beard fera ce soir, à 7 heures, à la Salle de Bal St-Louis, l'encan d'une foule d'objets de fantaisie qui restent de la vente des jours précédens. La foule se portera avec empressement à ces enchères.

1RE COUR DU DISTRICT.— Une affaire d'Habeas Corpus a été jugée hier devant cette Cour. Le père d'un petit garçon, âgé d'environ huit ans, réclamait son enfant comme lui revenant à la suite d'un divorce prononcé entre lui et sa femme. Le juge a décidé que l'enfant serait remis au père. Ce jugement a provoqué en Cour une scène touchante.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT—M. Randall Hunt avocat de la Municipalité No 2, engagé dans l'affaire de J H Caldwell contre le Maire de la ville de la Nouvelle Orléans et autres, a demandé hier à la Cour que les demandeurs eussent à comparaître lundi prochain pour soumettre les raisons qui empêcheraient l'injonction d'être écartée.

—La veuve Lassère comparaissait hier devant le recorder Génois sous la prévention d'abus de confiance. Le plaignant est un nommé Edouard Aumont. Aucune preuve n'ayant été produite contre l'accusée, elle a été renvoyée de la plainte.

—G. Schermer, accusé d'avoir causé la mort de Thomas Mandeville, a comparu hier devant le recorder Caldwell et a été acquitté faute de preuves.

VOLS—H. Clayton et J. Dunn ont été envoyés hier devant la 1re Cour de District par le recorder Caldwell, sous l'accusation d'avoir volé un jambon frais.

—G. Waite a été arrêté dans la seconde municipalité pour avoir volé quelques habillemens faits. Il sera examiné plus tard.

—J Bonsen a été accusé d'avoir volé des couvertes pendant l'incendie qui a eu lieu jeudi dernier, Promenade Triton. Il sera examiné plus tard.

VOIES DE FAIT—Michael Curry et Patrick Kelly ont été arrêtés hier dans la 1re municipalité pour avoir frappé un esclave appartenant à M. Brusseau. Un individu nommé A. Lovel ayant cherché à intervenir fut frappé d'un coup de canne par Barney Mcllandrew. Un mandat d'amener a été décerné contre ce dernier.

NOUVELLES DIVERSES.

PARIS, 14 novembre.

—L'Ordre donne de piquans détails sur les vicissitudes de la Société du Dix-Décembre et le complot de la rue des Saussaies:

"La Société du Dix-Décembre a changé plusieurs fois de titre.

"Elle s'appelait d'abord le Comité napoléonien; après la nomination de M. Bonaparte comme représentant, et son élection comme président de la République, le Comité napoléonien a pris le nom de Société du Dix-Décembre.

"La division ne tarda pas à se mettre dans les rangs des décembristes, une scission se fit, et les plus fougueux des adhérens suivirent M. Picot, peintre en bâtimens.

"La Société du Dix-Décembre se partagea dès lors en deux camps; le Dix-Décembre proprement dit, sous la censure de M. Gallix, et la présidence du général Piat, conserva le siége de son établissement rue Geoffroy-Marie, No 9; la fraction dissidente, sous le titre des Amis de l'Ordre et de l'Humanité, eut pour président M. Picot et s'installa rue du Faubourg-Montmartre, No 9.

"Le local du schisme dissident de la Société du Dix-Décembre, rue du Faubourg-Montmartre, No 9, était situé au deuxième étage, précisément au-dessus du bureau des contributions; il consiste en une salle décorée d'une façon étrange et caractéristique.

"Le plafond de cette salle avait la forme d'un dôme cintré; les vitres des fenêtres étaient dépolies, et sur la surface intérieure des carreaux on avait grossièrement dessiné des emblèmes ridicules, des épées en sautoir, des poignards, des trophées d'armes et des têtes de mort.

"Dans la pièce on avait dressé un petit autel sur lequel on avait placé, d'un côté, le buste du grand Napoléon, de l'autre celui du président de la République: au milieu on voyait un petit chapeau à trois cornes qu'on disait avoir appartenu à l'Empereur et qui était recouvert d'un voile vert.

"Les murs de cette salle étaient peints en rouge et parsemés d'abeilles en cuivre repoussé.

"C'est là que l'église schismatique du Dix-Décembre et que ses ardens sectateurs tenaient leurs séances.

"C'est de là qu'au moment du voyage de M. le président à Cherbourg, un membre des plus exaltés fut expédié à Lisieux, et que, pour mieux exciter l'enthousiasme, il partit en emportant un transparent recouvert des inscriptions les plus inconstitutionnelles, et débarqua à Lisieux avec cet emblème à la main; mais, par malheur, la chaleur était forte, et l'émissaire des Amis de l'Ordre et de l'Humanité absorba une telle quantité de cidre, qui est le vin du pays, qu'il fut arrêté par le commissaire de police de la ville, au moment où il proférait les cris et les vivats les plus anarchiques, et qu'il eut beaucoup de peine à se tirer des mains de la police, qu'il menaça de destitution.

"Cependant, les séances continuèrent dans la salle maçonnique de la rue du Faubourg-Montmartre, et on peut se faire une idée des discours qui y furent prononcés par les emblèmes de mort que nous venons de décrire.

"C'est la société des Amis de l'Ordre et de l'Humanité qui a fourni les vingt-six [illegible] qui viennent tout récemment de se réunir dans une maison de la rue des Saussaies, faubourg Saint-Honoré, qui ont agité, dans ce tribunal secret, des pensées de mort contre le général Changarnier et contre M. le président Dupin, et qui ont tiré au sort, dans la casquette de l'un des membres présens, les noms des hommes chargés de mettre à exécution cet odieux projet.

"On sait le nom de l'homme auquel est échue l'abominable mission d'attenter aux jours du brave général en chef de l'armée de Paris; on connaît les noms des membres présens, et la justice est déjà saisie de tous ces faits.

"Voilà, si nous sommes bien informés, une partie des faits mentionnés dans le rapport que M. Yon a déposé entre les mains de M. le président de l'Assemblée législative, et que, depuis, il a remis à M. le procureur de la République. Voilà la scène que le Constitutionnel et les journaux à sa suite ont traitée de mystification."

—Une lettre de Constantinople, en date du 23 octobre, donne des détails suivans sur l'incendie du vaisseau amiral de la flotte ottomane, dont nous avons parlé hier:

"C'est sous l'empire d'une affreuse impression que je vous écris.

"Figurez-vous que là, sous ma fenêtre, à l'arsenal, le vaisseau amiral de la flotte turque vient de faire explosion. J'étais à ma croisée au moment de l'événement; le comte X.... était avec moi, et justement nous nous occupions à passer en revue tous les vaisseaux de la flotte, qui était entrée avant-hier soir. Nous remarquions le vaisseau amiral, qui seul portait un pavillon à son grand mât lorsque l'explosion a eu lieu.

"Je ne puis vous dire, mon ami, ce qui s'est passé en nous; ce que j'ai vu restera toujours gravé dans mon esprit; c'est que le vent qui est assez fort, ayant de suite chassé la fumée qui enveloppait le navire, nous l'avons vu sombrer; il n'a pas fallu deux minutes. L'effet a été celui-ci: le navire a été coupé au centre, et l'immersion s'est faite par le centre, de sorte que la poupe et la proue du vaisseau sont les parties qui se sont englouties les dernières. Les soldats et marins qui étaient sur le pont sont descendus dans la mer, exactement comme on le ferait si l'on était attaché à une poutre que l'on enfonce dans l'eau par un des bouts.

"J'ai vu de mes yeux, vu tout ce malheur, mon ami, j'en suis encore tout frissonnant; au moment où le vaisseau sombrait ainsi, instinctivement X.... et moi nous nous sommes mis à crier: "Sauvez-les! sauvez-les!" Deux minutes après, le point où avait sombré le navire n'était plus marqué que par les débris de bois brisés dans la rupture; le calme de la mer les a laissés réunis comme pour former la pierre qui couvre les tombeaux, et au milieu était restée debout, comme pour inscription, la cime du grand mât à demi couché sur tous ces débris sur lesquels sont étendus çà et là des cadavres de soldats.

"Avec X.... je suis descendu, et au moyen d'un caïk nous sommes allés sur les débris; 300 hommes venus des autres vaisseaux et de l'arsenal y étaient déjà pour porter secours. Voici ce que nous a dit le contre-amiral de la flotte (Anglais au service turc). Nous croyons le nombre des morts d'environ 600 soldats ou marins; il n'y a eu que très peu d'hommes sauvés, ils étaient au nombre de ceux qui étaient sur le pont; le malheur a voulu que dans le moment les troupes faisaient la manœuvre des canons sans poudre dans les trois batteries (car le navire est à trois ponts), de sorte que tous les canonniers à l'exercice et tout ce qui était dans les entre-ponts ont péri.

"Cent à cent vingt-cinq hommes ont été sauvés. Nous en avons vu pêcher une quarantaine dont la moitié environ sans blessures, mais on les aurait crus idiots; les autres étaient plus ou moins grièvement mutilés. La secousse a fait trembler les maisons avoisinantes, dont les vitres ont volé en éclats."

—On lit dans le journal l'Architect, de Londres:

"Peu de personnes savent que les archives du duc de Wellington sont conservées dans des voûtes que ce personnage a fait construire dans la maison qu'il occupe dans Piccadilly, appelée Apsly-House. Ces archives ont été admirablement arrangées sous l'inspection même du duc, et sont beaucoup mieux traitées que les archives mêmes du royaume de la Grande-Bretagne, car elles se trouvent à l'abri du feu et de l'humidité. Les papiers du noble duc sont, avec ceux de Robert Peel, les documens qui serviront le plus à élucider l'histoire contemporaine de l'Angleterre."

—D'après les calculs d'un journal anglais, il y aurait dans ce moment-ci, en Europe, 500,000 hommes armés de plus qu'il n'y en a eu à l'époque où Napoléon se trouvait à l'apogée de sa gloire.

—Le navire l'Elisa vient de partir du Havre pour la Californie, avec une grande quantité de marchandises et de nombreux émigrans.—La Compagnie la Californienne avait à bord de ce navire plus de soixante de ses émigrans.

—On lit dans l'Examiner:

"On annonce qu'un meeting sur une vaste échelle aura lieu à Wrexham, le 12 courant, dans le local appelé Union-Hall, dans le but de développer les principes du congrès des Amis de la paix. M. Cobden a promis d'y assister, et de s'associer activement aux mesures qui y seront prises."

—Il n'est pas sans intérêt, à l'occasion de l'installation de M. d'Hautpoul dans le gouvernement de l'Algérie, de rappeler les noms des divers gouverneurs qui se sont succédé depuis vingt ans.

La liste est déjà assez longue; nous y ajouterons la date de leur arrivée en Algérie, qui souvent s'est trouvée fort rapprochée de celle de leur départ:

Commandans en chef: Le maréchal Bourmont, 1830, décédé—Le général Clauzel, 1830, décédé.—Le général Berthezène, 1831, décédé.—Duc de Rovigo 1832, décédé—Le général Voirol, 1833.

Gouverneurs généraux: Comte d'Erlon, 1834, décédé—Maréchal Clauzel, 1835, décédé—Général Damrémont, 1837, décédé—Maréchal Valée, 1837, décédé—Maréchal Bugeaud, 1841, décédé—Duc d'Aumale, 1847—Général Cavaignac, 1848—Général Changarnier, 1848—Général Charon, 1848—Général d'Hautpoul, 1850.

Nous ne rapporterons point les noms des gouverneurs intérimaires, parmi lesquels se trouvent MM. les généraux Rapatel, de La Moricière, de Bar, Bedeau, Marey-Monge, etc.

DIRECTION AEROSTATIQUE.

Seconde expérience.—Nouveaux détails.

La seconde expérience de M. Julien, dit la Presse, a été effectuée aujourd'hui à l'Hippodrome; le vent du sud-ouest était bien plus violent que la dernière fois. Aussi la direction à contre-vent a donc été moins rapide, mais elle n'en a pas été moins évidente pour tous.

Comme nous l'avons déjà dit, l'appareil a exactement la forme d'un gros poisson rond, dont les petites ailettes seraient les ouïes. Mais sa longueur est de sept mètres et non de sept pieds, comme nous l'avons dit l'autre jour dans notre précipitation.

Les deux raquettes qui forment l'hélice font environ quatre tours par seconde, et la vitesse générale de l'appareil est de trois mètres pour le même temps.

Quant aux proportions de l'aérostat elles ont été calculées pour des hommes de 16 centimètres de haut, c'est à dire que pour porter un homme moyen, il faudrait construire un ballon qui serait au petit modèle ce que le poids d'un homme de 1 mètre 60 centimètres serait à celui d'un Lilliputien de 0,16 c. seulement.

ALLEMAGNE.

PRUSSE.—Berlin, 9 novembre.—On lit dans le Moniteur prussien:

"Nous, Frédéric-Guillaume, etc., ordonnons, sur la proposition de notre ministère d'Etat:

"1. Après que, par ordre du 6 de ce mois, nous avons décidé la mobilisation de notre armée, nous adressons à tous les sujets prussiens de la réserve et de la landwehr qui se trouvent en congé à l'étranger, l'ordre de se rendre immédiatement à leur domicile, et d'annoncer leur arrivée à l'autorité militaire dont ils relèvent.

"2. Tous ceux qui, après s'être rendus à l'étranger sans autorisation et y avoir pris du service civil ou militaire, auront obéi à cet ordre, d'ici au 15 décembre, seront exemptés de tout châtiment, à condition qu'ils n'aient pas commis d'autre faute.

"3. Quant à ceux qui ne seront pas rentrés dans le délai fixé, ils auront à craindre un rigoureux châtiment.

"Donné à Berlin, le 9 novembre 1850.

"FRÉDÉRIC-GUILLAUME."

10 novembre. — On écrit à l'Indépendance belge:

"Les préparatifs continuent sur une vaste échelle. Les tribunaux même se ressentent de cette levée en masse, car la mobilisation de l'armée prussienne n'est pas autre chose. Il ne manque plus que l'appel du troisième ban, du landsturm, pour justifier tout à fait le terme qui vient de m'échapper. Des milliers de personnes se sont encore présentées aujourd'hui aux casernes et aux arsenaux de la landwehr pour se faire enrôler et équiper.

"Le nombre des officiers en retraite, à Berlin seulement, qui ont annoncé leur rentrée volontaire dans l'armée, s'élève à 250.

"Dans d'autres temps, les exercices militaires de la landwehr, lors même qu'ils ne devaient qu'embrasser la durée d'un mois, soulevaient une foule de réclamations. C'est à qui demandait d'être exempté. En ce moment les cadres se remplissent comme par enchantement.

"La récente note autrichienne ne paraît rien rabattre des exigences du cabinet de Vienne. L'Autriche demande toujours l'abandon formel de l'Union. Il ne semble pas disposée, pour le moment, à cesser ses armemens, ce que la Prusse avait préalablement demandé. Dans sa réponse, le cabinet de Berlin promettait toujours l'ouverture des conférences libres. Il ajournerait toute décision quant au système unitaire. Enfin il renouvellerait sa demande de désarmement.

"La lieutenance générale a répondu, à la date du 5, à la lettre d'envoi de M. de Thun, du 30 octobre, qui avait accompagné la sommation de la Diète. La lieutenance générale fait remarquer que de six côtés différens et en partie opposés, il lui vient des propositions de sommation et des devoirs divers. C'est le Danemarck, les puissances étrangères, la paix conclue par la Prusse et l'armistice par elle proposé, la sommation de la Diète, la lettre de M. de Thun, du 30 octobre, qui s'en réfère d'une manière vague à la résolution de la Diète de 1846, enfin la position propre de la lieutenance générale et sa responsabilité envers le pays.

"Au milieu de cette complication d'intérêts, la Lieutenance générale ne faillira pas à sa tâche. La lettre expose les fautes que la Diète a de tout temps commises relativement aux duchés et la politique contradictoire, injuste et peu claire qu'on a suivie à leur égard. Elle peint avec éloquence les sacrifices énormes que les duchés se sont imposés et qu'on leur demande de rendre illusoires et stériles, d'après un décret de la Diète, dans le moment même où la saison commence à favoriser les Allemands. C'est la force des choses qui imposerait à la Lieutenance générale le refus de ce que lui demande la Diète. La lettre se termine par ces mots:

"Résolus de protéger jusqu'au dernier moment nos droits, nous attendrons pour nous convaincre, s'il sera possible à des princes allemands de fouler aux pieds ce droit que leurs pareils ont défendu. Nous attendrons avec fermeté, et s'il nous est réservé de tomber, il sera aussi honorable pour nous que honteux pour l'Allemagne de tomber devant une armée allemande."

PROGRAMME DE L'AUTRICHE.

La Gazette de Vienne publie l'article suivant, qui peut être considéré comme le manifeste de la politique autrichienne:

"L'Allemagne et ses destinées sont entrées dans ce moment dans une crise historique. Dans quelques jours on saura si l'Allemagne sera organisée d'une manière pacifique, ou bien s'il faudra saisir le glaive pour protéger le droit de tous.

"Depuis le commencement de 1849, le cabinet prussien a suivi, dans les affaires allemandes une marche, qui a fini par conduire l'Allemagne à la limite d'une guerre civile, et pourrait entraîner de graves catastrophes, si, au dernier moment, la sagesse et le patriotisme allemand ne commandent pas un temps d'arrêt dans la voie pernicieuse où le cabinet de Berlin est entré. (Suit l'historique de l'alliance du 26 mai 1849, conçue dans le but de neutraliser l'Autriche et de dépouiller les Etats allemands de leur indépendance et de leur souveraineté.)

"Résistance de l'Autriche: elle a fait tous les efforts en son pouvoir pour arriver à un arrangement pacifique avec la cour de Berlin. Persistance de la Prusse, qui veut absolument qu'on lui reconnaisse le droit de former une ligue à part (Sonderbund), qui rendrait impossible toute alliance générale.

"Pour donner à l'Allemagne un organe commun de sa volonté et de son action, l'Autriche pensa qu'il était indispensable de rétablir la Diète germanique, qui devait expédier les affaires courantes et servir en même temps de base légale à la révision du pacte fédéral.

"La Prusse et les Etats de l'Union refusèrent de reconnaître la diète et d'y envoyer des ministres. La Prusse contesta même à la diète, par des proclamations formelles, le droit d'exercer les pouvoirs fédéraux. La diète pouvait supporter patiemment cette contradiction, aussi longtemps que le gouvernement prussien se borna à des discussions théoriques et à refuser aux résolutions fédérales l'exécution dans les territoires des Etats de l'Union; mais elle devait nécessairement amener des conflits graves, du moment que la Prusse voulait empêcher la diète d'agir même hors la sphère des Etats de l'Union.

"La conduite de la Prusse dans deux questions importantes du jour donne lieu de craindre qu'elle ne franchisse cette limite si naturelle et si équitable, et ne tente un empiétement sur les territoires des Etats restés fidèles à la confédération. Le roi de Danemark, en sa qualité de duc de Holstein et de Lauenbourg, membre de la confédération germanique, et représenté à l'Assemblée de Francfort, avait sollicité l'intervention de la Diète pour la pacification des duchés, et cette intervention avait été accordée, soit par application des lois fédérales fondamentales, soit en exécution du traité de paix conclu en son nom, soit enfin pour prévenir une intervention des puissances étrangères.

"Que fait la Prusse? Elle déclare qu'elle ne supportera pas cette manière d'agir de la Confédération, quoique légitime, déniée par l'Europe entière, et conforme au traité de paix conclu par la Prusse elle-même. Dans la Hesse-Electorale, un différend survenu entre le souverain et ses Etats, y occasionne une anarchie à laquelle il faut mettre fin, si l'on ne veut pas laisser dans le cœur de l'Allemagne à la révolution un moyen de se relever.

"L'Electeur invoque le secours de la Diète, qui est obligée de lui accorder, sous peine d'oublier les lois de son existence et son devoir de résister de tout son pouvoir à la révolution renaissante.

"Ici encore elle rencontre une contradiction de la part de la Prusse qui, sans alléguer aucune raison de droit et ne se fondant que sur des considérations de convenances politiques et d'intérêt d'Etat, ne veut pas qu'un prince allemand invoque sur son propre territoire le secours fédéral de ses alliés.

"L'exécution d'un tel système de prédominance et d'intimidation anéantirait l'indépendance de tous les Etats allemands, et renverserait, par suite, la Confédération germanique, reconnue par l'Europe; l'Autriche ne peut tolérer cela.

"Des forces militaires de l'Empire ont été en conséquence mises en mouvement pour appuyer énergiquement les remontrances qu'il a faites. Une levée de 76,000 hommes est ordonnée. On a ordonné de former les premiers bataillons de la landwehr, ainsi que les quatrièmes bataillons dans les régimens hongrois et italiens, et la mobilisation des régimens frontières.

"Une grande armée pourvue de tous les moyens nécessaires pour faire la guerre se réunit en ce moment sur les points les plus convenables. Un général, dont le nom est une garantie de la victoire, est appelé par S. M. I. au siége du gouvernement.

"Le corps d'armée du Voralberg vient d'entrer dans la Bavière, sous les ordres du feld-maréchal lieutenant Legedich, pour aller au devant des événemens de l'avenir, conjointement avec les braves troupes de votre allié le roi de Bavière. Dans le Wurtemberg, dans la Saxe, et dans d'autres pays fidèles à la Confédération, on fait de grands armemens pour assurer l'indépendance nationale, garantir les droits de la Confédération et remplir les droits fédéraux.

"C'est ainsi que l'Autriche et ses alliés procèdent à l'exécution des résolutions fédérales, avec la résolution de respecter tout droit étranger, mais en même temps de ne reculer devant aucune menace, ni aucun danger, dans la défense de leur bon droit.

"Nous avons la conviction que, dans ce projet, l'empereur d'Autriche peut compter sur la coopération de ses peuples, qui doivent comprendre que, dans ces questions, il ne s'agit pas seulement des droits, mais aussi des intérêts politiques et matériels les plus importans de toute la monarchie. Jusqu'au dernier moment, nous ne voulons pas abandonner l'espoir que la Prusse hésitera à rompre par son refus de faire la paix, ce besoin si grand de l'Europe actuelle qui a passé par tant d'épreuves, et cela sans aucun avantage pour qui que ce soit, si ce n'est pour les ennemis éternels du bonheur et de la paix des nations."

ANGLETERRE.

EXPOSITION DE 1851.

On lit dans le Morning-Chronicle:

"Il n'a pas été possible jusqu'ici de terminer le résumé des nombreux rapports envoyés au comité central par les comités locaux. On devra attendre encore quelques jours. Nous pouvons cependant affirmer que toutes les branches de l'industrie seront pleinement représentées.

"Une des plus grandes difficultés que les commissaires aient à résoudre, c'est de réduire aux proportions compatibles avec le bâtiment la quantité d'espace réclamée par les exposans. Voici le plan qui a été proposé, et qui paraît répondre à toutes les exigences de la situation:

"La totalité du bâtiment sera divisée dans la proportion de chaque section d'articles. L'espace ainsi déterminé dans chaque section sera divisé à son tour entre tous les exposans de la section, de telle sorte que chacun ait une part équitable.

"Chaque comité local recevra une quantité de place proportionnelle au chiffre des demandes adressées par le comité. Cela fait, les comités locaux et la commission centrale auront à prendre une décision définitive quant aux choix des articles et à la distribution des emplacemens. Ils seront assistés d'un agent envoyé par la commission exécutive.

"En vertu de ce plan, il est possible qu'un certain nombre de comités locaux reçoivent plus d'emplacement qu'ils n'en auront demandé d'abord, tandis que d'autres comités se trouveront dans la proportion inverse.

"Les commissaires ont reçu beaucoup de demandes d'emplacement pour les fromages de diverses formes et qualités. Ces demandes ont dû être rejetées parce que le fromage entre dans la catégorie des objets périssables qui ne sont pas admis à l'Exposition.

"Les commissaires ont décidé que les caisses d'emballage dans lesquelles les articles à exposer seront envoyés ne pourront pas être gardées sur place. Tous les objets de ce genre devront être remisés hors des bâtimens de l'Exposition, aux frais des expéditeurs.

"Les exposans qui désireront placer leurs articles dans des caisses en verre sont informés que M. Jones, chargé de la décoration des bâtimens, a préparé des dessins pour les caisses de cette espèce, et comme il est indispensable de conserver une certaine uniformité et une certaine symétrie dans la construction, les Commissaires ont pris des arrangemens avec MM. Foy, Henderson et Co, entrepreneurs du bâtiment, afin que ces caisses soient confectionnées et livrées au meilleur marché possible aux exposans.

"Il ne s'agit pas de forcer les exposans à employer des caisses de verre. Ils sont parfaitement libres d'avoir recours à tout autre mode. Mais dans le cas où ils donneraient la préférence aux caisses de verre, il y a lieu d'espérer qu'ils reconnaîtront d'eux-mêmes combien il est important de conserver autant que possible l'ordre et la symétrie."

GRÈCE.

ATHÈNES, 28 octobre.

"Les élections se continuent dans tout le pays avec le plus grand calme et une entière liberté. Déjà on en connaît le résultat pour 16 provinces, 42 députés. Il est possible d'affirmer dès à présent qu'elles seront toutes favorables au gouvernement actuel et à son système d'ordre et d'économie. On peut même prédire que, dès les premières séances, la chambre donnera une éclatante approbation à la conduite du ministère, dont tous les membres, malgré les intrigues de quelques fauteurs de désordre, restent étroitement unis en vue du bien public. Cette harmonie si nécessaire à la Grèce, après tant de déchiremens, est fermement soutenue par l'autorité morale de la reine régente, qui domine la situation politique, et par son active intelligence.

"La reine doit ouvrir la session des chambres le 1er novembre (à la grecque), elle y prononcera elle même le discours de la couronne. On parle du retour du roi vers le 15 du mois prochain. Sans aucun doute, il sera reçu avec enthousiasme par toute la population.

"M. Mavrocordato a été élu à Missolonghi, grâce au soutien moral du ministère, et particulièrement du général Gardikiotis, le maréchal du palais. Le ministère espère bien, en accordant le même appui moral à M. Metaxa, lui faire obtenir le même résultat à Athènes. Mais ce qu'il y a de certain, c'est que, sans cet appui moral, jamais M. Mavrocordato n'aurait été élu; ce qui prouve que les partis n'ont plus de racines dans ce pays, excepté le parti national qui, chaque jour, grandit en force et en capacités morales.

"L'affaire des raisins de Corinthe dont je vous ai parlé, dans une précédente lettre, semble être arrangée, la compagnie anglaise de Patras ayant retiré ses réclamations et abandonné ses exorbitantes prétentions. C'était une menace, en forme de ballon d'essai, que l'énergique et loyale fermeté du ministère a crevé. Il en sera sans doute de même pour une remontrance du ministre anglais à l'occasion de la nomination de M. Tricoupi à l'ambassade de Londres. M. Wyse, s'en rapportant à un conseil d'ancienne date de lord Palmerston au gouvernement grec, de liquider ses dettes avant de se faire représenter à l'étranger, a remis une note où il pense que le gouvernement anglais ne pourra considérer cette nomination que comme contraire aux intérêts financiers de la Grèce.

"Sous ce conseil d'économie, on a demandé s'il n'y aurait point un autre intérêt caché, et si, par hasard, quelques agens de l'Angleterre ne craindraient pas que la présence d'un ambassadeur grec à Londres n'éclairât le gouvernement de la Grande-Bretagne et ne le ramenât à cette bienveillance qui a été si utile à la Grèce et qui n'a souvent été voilée que par le mauvais vouloir de ceux qui étaient chargés de l'entretenir.

"Malgré la mauvaise récolte de cette année, qui produira un déficit de plus d'un million dans les recettes prévues et votées, le Trésor commence à remplir tous ses engagemens. Une stricte économie et l'ordre établi par le ministre des finances font arriver les fonds dans les caisses de l'Etat. Il est même presque certain qu'il n'y aura aucun déficit réel à la fin de l'année, si le même système continue à diriger les intérêts de la Grèce."

AUTRICHE—Vienne, 8 novembre.—On écrit à la Gazette de Cologne:

"L'Autriche vient d'envoyer à Berlin son ultimatum. Elle consentira aux conférences libres demandées par la Prusse aux conditions suivantes:

"1o Dans un délai de huit jours, la Prusse devra évacuer l'électorat de Hesse;

"2o Dans un délai de six semaines, Hambourg et le grand-duché de Bade;

"3o La Prusse renoncera formellement et solennellement à l'Union.

"En cas de réponse négative, l'ambassadeur d'Autriche à Berlin est autorisé à demander ses passeports."

RUSSIE.

On écrit de Varsovie, 30 octobre, au Journal allemand de Francfort:

"S. M. l'empereur a sanctionné l'ordonnance qui porte qu'à partir du 1er janvier, la barrière des douanes qui sépare la Pologne de la Russie, sera supprimée. L'espoir que l'on avait conçu d'une amnistie générale en faveur des condamnés politiques s'est singulièrement affaibli depuis que l'on a appris que MM. Lubowiedski et Lobenski, qui étaient détenus dans la forteresse de Jamosc, ont été conduits dans l'intérieur de la Russie, ce qui est contraire aux promesses faites par le prince gouverneur."

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance mutuelle.

Le 30 novembre dernier, les Membres de cette Association éminemment philanthropique, se sont réunis en assemblée générale pour procéder à l'élection de leurs administrateurs. Les pouvoirs de l'ancienne administration finissant ce jour-là, connaissance a été donnée à l'assemblée des travaux de l'année.

Balance en caisse au 24 novembre 1849,		$316 48
Cotisations des Sociétaires de novembre 1849 à novembre 1850,		$2930 45
Total,		$3146 93
Pour secours divers à 95 de ses sociétaires malades ou en détresse,	$1550 55	
Paiement du dernier billet pour l'achat de la propriété que la Société possède maintenant vierge de toute dette,	$663 —	
Améliorations à la propriété,	$235 65	
Paiements faits aux divers employés et menus frais de bureaux,	$807 58	$3256 78
Balance en caisse au 24 novembre 1850,		$90 15

Dans le courant de l'année il y a eu:

106 admissions.

24 démissions, radiations ou morts; parmi ces derniers, 4 décédés à l'Asile et 9 décédés en ville—tous ont été inhumés aux frais de la Société.

Cette Société compte actuellement environ 380 membres actifs.

Pendant l'épidémie de cette année:

41 Sociétaires ont été soignés et secourus en ville pendant 490 jours.

54 Sociétaires ont été soignés dans l'établissement de la Société, rue du Bayou, connu sous le nom d'Asile de la Société Française, à elle pendant une période de 657 jours.

Les Administrateurs à cette occasion ont la satisfaction d'annoncer au public en général et à tous les Français en particulier, qu'aucun des membres qui ont réclamé des secours immédiats n'a eu le malheur de succomber pendant cette dernière épidémie. 19déc—6f

Vincent & Co vendront aujourd'hui 14 décembre, un grand assortiment de marchandises sèches de saison. La vente aura lieu à leur magasin, à 10 heures.

Aussi:—80 caisses, bottes, souliers et brodequins.

A LOUER, rue de Chartres, No. 54—Une belle maison avec vastes appartemens, grande cour, et pavillon pour les domestiques. S'adresser au magasin de nouveautés. 13déc—6f.

A VENDRE en débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, et ayant droit au drawback,
10 caisses de 30 boîtes sardines.
10 do de 100 demi do.
5 do de 100 quarts do.
26 do de 12 flacons fruits assortis au jus.
5 do de petits pois, truffes, cèpes à l'huile, champignons, pâtés truffés, etc à vendre par LOREILHE & Cie, encoignure Royale et Douane. 13 déc

EN débarquement du navire Mount-Washington, capitaine Stone, de Bordeaux— 60 caisses vin blanc, à vendre par PAULIGUE FILS & Co. 37, St. Louis. 13déc

COMMERCIAL

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI SOIR, 13 DECEMBRE 1850.

Les marchés ont été assez actifs depuis notre dernière revue. Les avis de l'Asia, reçus mardi dernier, annonçaient que le marché au coton de Liverpool était très lourd; et ceux de l'America publiés ce matin, annoncent une baisse de ⅛ @ ¼ d. par liv. Cette dernière nouvelle, bien qu'inattendue, n'est cependant pas d'un mauvais augure; elle prouve seulement que les efforts du commerce, pour faire une baisse, ont réussi; considérant la question qui s'agite, ce résultat ne nous surprend pas. La rubrique cependant est trop vieille pour être dangereuse. Les agents pour Liverpool, Manchester et le Continent ont des ordres considérables, et il deviendra nécessaire que ces ordres soient remplis, même de ⅛ @ ¼ d. plus cher que les dernières cotes ne l'indiquent.

Il y a déjà plusieurs semaines que nous avons présenté notre estimation de la récolte; jusqu'à ce moment nous ne trouvons aucune bonne raison pour altérer notre opinion et nous pensons toujours que la récolte atteindra le chiffre de l'année dernière. Il reste à savoir si la consommation pourra être réduite à 2,100,000 balles!

La température a été excessivement froide pendant les premiers jours de la semaine; elle est maintenant tempérée et très agréable.

COTON—Arrivées depuis le 6 courant, 21,908 balles. Expédiées dans le même temps pour Liverpool, 2,210 balles—Havre, 6,986—Gênes, 1,189—Barcelonne, 1,076—Havane, 206—New-York, 715—Boston, 539—Philadelphie, 980—Baltimore, 70—ensemble, 13,171 balles—faisant une addition au stock de 8,737 balles, et laissant, y compris le coton à bord des navires non-expédiés ce jour, un stock de 149,864 balles.

ETAT DU COTON.

Stock en main au 1er sept. 1850,		16,612
Arrivé la semaine dernière,	21,908	
Arrivé antérieurement,	266,131	
		288,039
		304,651
Expédié la semaine dernière,	13,171	
Expédié antérieurement,	161,616	
		174,787
Stock sur place,		149,864

Le marché est resté jusqu'à mardi soir dans la situation mentionnée dans notre dernière revue, le montant des ventes s'élevait alors à 7,000 balles prises aux anciens cours. Les avis de l'Asia, reçus en ville dans la même soirée, engagèrent les détenteurs à offrir de vendre plus libéralement et 9,000 balles changèrent de mains, mercredi et jeudi, à une baisse de ⅛ ct. Ce matin les nouvelles de l'America donnant des dates de Liverpool jusqu'au 30 octobre, ont été connues en ville et la baisse de ⅛ @ ¼ d. qu'elles annoncent a influencé les transactions et réduit les ventes de la journée à 1,000 balles, prises pour compléter des ordres pressants. Les ventes de la semaine comprennent 17,000 balles.

CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.

Louisiane et Mississipi.

Inferior	12	@	—
Ordinary	12¼	@	12½
Middling	12¾	@	13
Good Middling	13¼	@	13½
Middling Fair	13⅝	@	13¾
Fair	13¾	@	14
Fully Fair	14¼	@	—
Good Fair	14½	@	—
Good and Fine			nominal

TABAC—Arrivés depuis le 6 courant, 255 boucauts. Expédiés dans le même temps pour New-York, 214 boucauts—Charleston, 8—ensemble, 222 boucauts. Stock en mains et à bord des navires, 10,716 boucauts.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains au 1er septembre 1850,		14,848
Arrivé la semaine dernière,	255	
Arrivé antérieurement,	2,715	
		2,970
		17,818
Expédié la semaine dernière,	222	
Expédié antérieurement,	6,856	
		7,078
		10,716

Ce marché est toujours très ferme et les transactions, eu égard à la faiblesse du stock, ont été assez considérables; elles s'élèvent à 450 boucauts à des prix pleins. La plupart de ces transactions ont été tenues secrètes et la seule affaire dont nous ayons eu connaissance est un lot de 104 boucauts lugs faits de 5½ @ 7¼ cts la liv. Au nombre des arrivages de la semaine nous remarquons 6 boucauts de la nouvelle récolte. Nous répétons nos cotes: Lugs, 6¼ @ 6¾—feuilles, inférieur @ ordinaire, [illegible]—fair @ fine, 10½ @ 11—choix, 11½ @ [illegible] cts la livre.

SUCRE—La demande a été bonne au commencement de la semaine, et une hausse de ⅛ cts par liv. a eu lieu, cette amélioration s'est maintenue jusqu'à hier, mais l'augmentation des arrivages l'a fait perdre aujourd'hui, et les ventes de la journée ont atteint 600 boucauts. Les transactions de la semaine s'élèvent à 3,600 boucauts, pris en partie pour le Nord et l'Ouest. Nous cotons: Inférieur, 3¾ @ 3⅞—ordinaire, 4 @ 4⅜—fair, 4½ @ 5—prime, 5⅛ @ 5⅜—choix, 5½ @ 5⅝ cts la liv.

MELASSE—La demande de cet article a été très animée, et bien que les prix aient baissé d'un ½ cts à la clôture du marché, les cours n'ont subi aucun changement important; ainsi, les opérations qui ont eu lieu jusqu'à hier ont été faites au prix de 24½ @ 24¾ cts le gallon, mais aujourd'hui 1,300 barils ont changé de mains de 24 @ 24½ cts le gallon. Les ventes de la semaine s'élèvent à 6,000 barils.

FARINE—Ce marché a peu varié cette semaine, la demande a été très animée, et les ventes se sont élevées à 21,000 barils, dont 4,000 pris aujourd'hui. La plus grande partie de ces transactions ont eu lieu pour l'Angleterre. Les cours sont comme suit: Ohio, 4 30 @ 4 37½, Illinois et St. Louis, 4 40 @ 4 50, marques extras, $4 75 @ 5 12½ le baril.

CEREALES—L'activité de la demande, sur le marché au maïs, et la faiblesse, comparative, de l'approvisionnement, ont donné l'avantage aux détenteurs qui ont vendu de 5c @ 6c cts le boisseau. Depuis hier cependant les arrivages ayant été plus abondants, les prix ont conséquemment fléchi et sont maintenant de 55 @ 60 cts le boisseau. Les affaires de la semaine s'élèvent à 20,000 sacs. L'avoine a haussé et la demande a été bonne de 56 @ 57 cts le boisseau pour St. Louis. La place est dépourvue de blé. Le son se vend $1 05 @ 1 10 les 100 liv.

GRAISSE—Les ventes ont été peu considérables de 7¼ @ 7¾ en barillets et en barils, au nombre des transactions se trouve un lot de 53 barils graisse fraîche à 7¾ cts la liv.

BŒUF—Les ventes depuis notre dernière revue ont été de 300 tierces de prime mess en deux lots à $15 et 150 do à $15 25 la tierce. Quelques petites ventes de mess en baril se font à $11 et les demi-barils de $6 @ 6 25. Nous cotons le prime $8 25 @ 8 50 le baril.

PORC—Cet article a montré cette semaine et la demande a repris quelque activité, principalement pour le vieux mess qui se détaille en ce moment à $13 50. Les principales transactions comprennent un lot de 500 barillets mess à 12, 90 barils mess et prime frais à $11 75 et 8 75. 125 barils mess frais, non-inspectés, à $11 87½ et environ 600 barils vieux prime, faits au commencement de la semaine, à $9 50 le baril. Le marché est ferme et tend à la hausse.

LARD FUMÉ—Cet article est rare, les plats côtés se vendent par petits lots, 8 @ 8¼ cts et les épaules, 7¼ cts la liv. Les jambons sont abondants et la demande est toujours limitée aux anciens prix.

CAFE.—L'amélioration rapportée dans notre dernière revue se maintient. Les ventes de la semaine s'élèvent à 10,000 sacs de 10¼ @ 10¾ cts la liv.

SEL—Cinq ou six chargements de sel de Liverpool s'élevant à 18,000 sacs ont été vendus à 85 cts le sac. Cet article vaut de seconde main $1 @ $1 5 pour le commun et $1 25 pour le fin. 10,000 boisseaux de Marsala ont été vendus à 30 cts le boisseau.

RIZ—Cet article est le même: 4 @ 4¾ cts la liv. pour le Caroline.

BEURRE ET FROMAGE—Le Beurre de l'Ouest est peu demandé de 11 @ 13 cts par liv.—Le Fromage est rare et vaut de 9 @ 9½ cts la liv.

CHANDELLES—Cet article n'a pas varié, les prix sont, de New-Bedford et Nantucket, 42 à 43 cts. La demande de chandelles de l'Etoile est plus active, 800 caisses ont été prises en différents lots de 20 @ 21 cts la livre.

SUIF—Pas de ventes.

WHISKEY—La demande a été bonne et les prix se sont améliorés. Rectifié, 25½ @ 26 cts le gallon. Quelques ventes de commun ont eu lieu à 26 cts le gallon.

CHAUX—Pas d'arrivages; le Thomaston se vend de seconde main, $1 40 @ $1 50 la barrique.

PLOMB—Pas de ventes. Quelques lots, nouvellement reçus des hautes mines, sont offerts à $4 75.

CHANVRE—Pas de ventes. Les prix sont nominaux.

SACS EN PITRE—Les ventes ont été d'environ 100,000 sacs à 8⅛ cts pour les sacs en paquets et 8¾ cts pour les sacs en balles.

CORDES ET TOILE D'EMBALLAGE—Ces articles ne se vendent qu'en détail. Toile, 13 @ 13½ cts la yarde—Corde, 6½ @ 6¾ cts la liv.

CHANGE—La demande a été bonne. Nous cotons: Sterling, 107¾ @ 108⅛—France, de 5 f. 23¾ @ 5f 25⅛—Traites sur New York, à 60 jours, de 1¾ @ 2⅛ pour cent d'escompte—A vue, de ⅜ @ 1 pour cent d'escompte.

FRET—Le coton pour Liverpool se charge de 13/32 d @ 7/16 et pour le Havre @ ⅝ cts. Nous n'avons eu connaissance d'aucun fret complet, mais environ 10,000 barils de farine ont été chargés pour Liverpool de 3 s. @ 3 sh et 3 d. Un navire pour Marseille a été pris @ 1 ct, pour du coton. Le cabotage est ferme: coton pour Boston, 9/16 cts

LISTE MARITIME,

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Ohio, Schenck, pr New-York.
Steamer Beacon, Roberts, Montgomery, via Mobile.
Brick Bella del Mar, Wilner, pr Chagres.
Henry, Baker, pr Charleston.
Barque Piedmont, Blaisdell, pr San Juan Nicaragua
Goelette Diamond, Mack, pr Pensacola.

—ARRIVÉS.—

Navire Winchester, Shapter, de New-York.
Brick Otolo, Recoma, de la Havane.
Goelette Clyde, Sawyer, de Nassau.

—STEAMBOATS.—

Gen Taylor, Trinidad, de Donaldsonville.
Peytona, Shalcross, de Louisville.
J T Doswell, Laroes, de la Balize.
Pacific, Pitham, de St Louis.
Cleona, Wolfe, de LaFore.
Child Harold, Pierce, de Cincinnati.
Iroquois, Lee, de St Louis.
Pocahontas, Moore, de St Louis.
Paris, Smith, de Pittsburg.
Col Fremont, Stevenson, de Camden.

Départs des steamers de l'Atlantique.

Liverpool.	N.-York.	Boston.
Asia, 28 Nov	18 Déc	
America, 30 Nov		25 Déc.

VIN ROUGE—En débarquement du navire Mount Washington, venant de Bordeaux, à vendre par [illegible] 24 barriques vin rouge [illegible] X LAMBERT, [illegible] rue des Magasins 13 déc

MERCERIE ET BRODERIES.

LUNDI 16 décembre courant, il sera ouvert, dans les salles de vente de J. L. TAYLOR & Co, No 3, rue de Chartres,

Un assortiment très considérable de marchandises choisies, telles que:

Rubans de tous genres et qualités, tarlatanes illusions; satins de Bruxelles; soieries moirées, collerettes, cols à la Jenny Lind; manchettes, dentelles; pèlerines, &c., &c.

Les marchandises ci dessus sont importées de New-York, où elles ont été achetées aux encans et seront vendues à bas prix. J. L. TAYLOR & Co, 31, rue de Chartres. 14dec—6

Bureau du Chemin de Fer de Carrollton.

Nlle-Orléans, 13 décembre 1850.

AVIS—L'élection des directeurs de cette Compagnie pour l'année suivante, sera tenue à ce bureau le lundi, 13 janvier prochain, entre dix heures A. M. et 2 heures P. M.

Par ordre de la direction.

14 déc—30 CHARLES BAQUIE, secrétaire

50 RUE DU CANAL. 50

REÇU par le navire Ohio, un grand stock de SOIERIES, DENTELLES et BRODERIES, des dernières importations et à des prix pour satisfaire les acheteurs les plus expérimentés.

RUBANS en nouveautés et dentelles,
BONNETS, CHEMISETTES et COLS en dentelles,
MOUCHOIRS, MANCHETTES, COLS et BONNETS brodés
MANTEAUX et MANTILLES, du dernier goût.
Magnifiques RUBANS de cou, noeuds et cravattes.
GARNITURES—Velours, Jenny Lind, galons, colliers, boutons, &c. &c.
Superbes tapis cirés pour tables, 4. 5 et 6¼.
Aussi—Un stock complet, par d'autres arrivages, de marchandises pour familles et habitants.

C M SIMPSON, 50, rue du Canal. 14 déc

INDIENNES A CINQ SOUS LA YARDE, PAR C. M. SIMPSON, 50, rue du Canal. 14 déc—10

Bazar d'Habillements POUR ENFANTS, ET POUR JEUNES GENS. Au-dessus du magasin de chapeaux de Dancy. Encoignure Chartres et Canal.

Costumes d'Enfants.

Pardessus Ecossais,	Habits Lamartine,
Vestes à la Polka,	Pantalons en variétés
Gilets ronds idem,	Vestes do
Vestes Monte Christo,	Bas do
Vestes-Basques,	Mouchoirs do
Basquettes,	Bretelles do
Lévites,	Cravattes do
Paletots,	Gants do
Sacs,	Guêtres do
Manteaux,	Ombrelles do

Amazones, Chapeaux à la Jenny Lind.
Manteaux pour petits enfants. Mantilles dito.
Costumes de bal à la Prince Albert, fantaisie.
Costumes de Montagnards Ecossais, en tartane et en plaids Melâregor.
L'assortiment est des plus variés et les habillements sont les plus frais qui aient été offerts en vente en cette ville. Les acheteurs sont priés de venir les examiner 14 dec—30

MODES.

EN débarquement du navire Medomack, du Havre
30 douzaines Chapeaux pour Dames, d'une invention toute nouvelle et brevetée, à vendre par NOEL & GUIRAUD, 103, rue Royale. 14dec

Vins de famille.

EN débarquement du navire Washington, venant de Bordeaux
25 barriques Montferrant, à vendre par H NOEL & GUIRAUD, rue Royale No 103 14 dec

EN débarquement du navire Mount Washington, de Bordeaux
60 caisses de 12 flacons prunes sèches,
20 do de 12 boîtes transparentes, etc,
1 do pâtes truffes [illegible],
10 do fruits au jus de [illegible]
10 barils vinaigre blanc, à vendre par O. VALETON & CO., 25, rue Tchoupitoulas 14 dec

QUININE CASSE, &c.—500 onces quinine de Farr; 600 sacs de casse, 40 tonneaux blanc de plomb, anglais et américains, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée 14dec

VERRES A VITRES—15 caisses dimensions assorties, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée 14dec

VIN SHERRY—50 caisses sherry pâle et doré, mis en bouteilles à Londres, à vendre par W F VREDENBURGH & Co, 29, Vieille Levée 14dec

ALCOOL—20 barils d'Oliver à 92 pour cent, à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 15, Tchoupitoulas 14 dec

WHISKEY d'Oliver—100 barils à vendre par SECCOMB & VOORHIES, 15, Tchoupitoulas. 14 dec

PORC—75 barils reine de porc, en débarquement du Childe Harold, à vendre par SECCOMB & VORHIES, 15, Tchoupitoulas 14 dec

PAR les navires Wabash et Mount Washington, de Bordeaux
60 barriques vin rouge St Estèphe Medoc,
40 do do St-Julien,
90 demi caisses vin blanc Haut Sauterne,
150 boîtes champignons au naturel,
50 do do cèpes à l'huile,
50000 capsules à bouteilles,
50000 étiquettes,
40 futailles cognac Pinet Castillon & Co;
THOMAS PINET & Co, 29, rue Conti. 14 dec

C. GODIN, Libraire, Relieur et Papetier, 133, RUE DE CHARTRES, 133.
Prie MM les chefs d'institution de vouloir bien venir visiter à son magasin UN MAPPEMONDE BALLON ou globe terrestre en papier végétal, reçu par les derniers arrivages.
Ouvrages illustrés pour étrennes, livres d'enfants.
Almanachs divers pour 1851.
Agendas de poche et de cabinet.
14 déc Atelier de reliure.

Librairie de Lelièvre, 210, RUE ROYALE,
REÇU par les derniers arrivages de France et de Belgique
Paroissien romain, reliures riches en velours, chagrin, &c;
L'Ange Conducteur, Formulaire de prières, mêmes reliures;
Bibles dorées et non dorées,
Les Femmes de la Bible,
La Terre Sainte, livre d'or des familles
Histoire de Jérusalem,
Grand assortiment de livres pour étrennes, à l'usage de la jeunesse et pour enfants; reliures riches et à prix réduits;
Voyages illustrés dans les 5 parties du monde,
Miroir de la France; Les Fleurs Animées,
Les Fleurs Naturelles; Les Fleurs Parlantes,
Collection de la Bibliothèque de la jeunesse chrétienne de Lesouby et autres, écrites spécialement pour la jeunesse, Atlas de Lesage;
Histoire des Ducs de Bourgogne, par Barante,
— des Révolutions d'Italie, par Pepe,
— de Napoléon, par de Norvins,
— du Consulat et de l'Empire, Thiers, 2 vol.
— des Sociétés Secrètes, par de la Hodde,
— de l'Inquisition d'Espagne, par Llorente;
Etudes Révolutionnaires, par Fleury,
Mémoires d'Outre-Tombe, Chateaubriand, 5 vol.
Œuvres de Buffon, et Buffon de la Jeunesse
Œuvres de Corneille. Œuvres de Molière.
Œuvres de Racine,
Chapelets grenat, corail, ambre, nacre, &c., montés en or, argent et vermeil,
Médailles et croix en or et en argent;
Bénitiers en porcelaine, riches et communs,
Crucifix, &c., &c;
Aussi—A vendre au rabais
Un grand assortiment de livres anciens reliés, provenant d'anciennes consignations.
Ces livres seraient avantageux pour les familles qui désirent former une bibliothèque pour leurs enfans. Tous ces livres sont instructifs et moraux.
Les ouvrages format in-18 seront vendus de 20 à 25 cents le volume.
Les in-12 de 30 à 60 cents le volume.
La dite librairie est largement et constamment pourvue de livres de classes tels que:
Ouvrages pour l'étude de la langue française, par Noel & Chapsal.
Cours complet de langue française, par Poitevin;
Cours d'histoire, par l'abbé Drioux, Lorinquet, Mme St-Ouen, Letellier, &c., &c.
Nouvel Atlas classique de Drioux & Ch. Leroy et abrégé du dit; préférables à tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour.
Abonnement à l'Illustration à $6 par an.
— à l'Echo des Feuilletons.
— au Journal des Jeunes Filles.
— au Journal des Demoiselles.
Et sur ordre à tous les journaux de Paris
Toute demande pour livres de jurisprudence, médecine &c., sera transmise à Paris et remplie dans le plus bref délai aux conditions les plus raisonnables.
Fournitures de bureaux, articles de dessin.
Almanach indicateur calculé pour la Louisiane, pour 1851.
Commission en tout genre. 14 déc

JAMBONS DUFFIELD.
3000 JAMBONS DUFFIELD, fort réputés, à vendre à bas prix par S M McALPIN, marchand en gros, No 99, rue de la Commune, et No 7, Canal street Row 7 déc—20

BOTTES fortes pour la boue, à longues jambes, ainsi que des brodequins Russett, à vendre par FROST & Co, 10, rue des Magasins 7 déc

CHAPEAUX de laine en toile cirée, à l'usage des habitans, à vendre par FROST & CO, 10, rue des Magasins 7déc

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par les soussignés:
100 barriques vin Bordeaux Montferrand;
100 do do Château [illegible];
50 do do Château Margaux;
50 do do St-Emilion;
100 demi do blanc [illegible];
5 demi pipes cognac [illegible] "Léonard";
15 quarts do do do do;
130 barriques vin de Bergerac;
60 do do [illegible];
70 balles houblons [illegible];
1000 dame-jeannes vides de 3, 5, 8 et 4 gallons.
Aussi—100 barriques de vin [illegible] de Bordeaux [illegible]
QUEYROUZE & LAMBERT, 7 déc 15, rue St-Louis.

AMUSEMENS.

Théâtre d'Orléans.

SAMEDI, 14 décembre 1850.
Dernière soirée de Mlle Baron dans le rôle d'Hélène.
Robert le Diable,
Grand opéra en cinq actes et sept tableaux, de Meyerbeer.
On commencera à 6½ heures
DIMANCHE, 15 DÉCEMBRE.
La première représentation de GABRIELLE, Comédie en 5 actes, de E. Augier.

Théâtre des Variétés.

SAMEDI SOIR, 14 DÉCEMBRE 1850.
ADVICE GRATIS pièce comique. Suivie de UN DIVERTISSEMENT par Mlle Hilariot et M. Mongin. Puis, l'opéra de JEAN DE PARIS. Le spectacle finira par A KISS IN THE DARK, pièce comique.
Prix d'entrée — Loges et parquet 75 cents. Galerie 25 cents. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie. Le spectacle commencera à 7 heures

Bal de Société À LA SALLE DE VERANDAH, ENCOIGNURE CLAIBORNE ET ORLÉANS.
Le premier bal est Renvoyé au Samedi 14 décembre 1850.
LES souscripteurs sont priés de passer à la dite salle pour prendre leur billet.
Les membres du comité d'invitation et d'installation sont:
J. L. Rabassa, E. A. Michel, A. Lange, C. Bossi, P. Seuzeneau, Massicot, A. Bellanger, Z. Latour, Hippolite Perralta
26 nov—11 F. CALONGNE Secrétaire

GALERIE DES BEAUX ARTS, DE L'UNION.
No. 13, RUE ST CHARLES, AU PREMIER.
Exhibition de Peintures de choix, anciennes et modernes.
PRIX D'ENTRÉE—25 cents: billets de famille pour la saison $2.
CETTE collection de peintures comprend non-seulement des ouvrages d'art récemment reçus d'Europe, provenant d'artistes étrangers, mais aussi des sujets choisis dans les diverses collections particulières de cette ville, lesquels ont été obligeamment offerts par de nombreux amateurs afin d'encourager le goût des beaux arts.
Chaque mois une grande partie des tableaux de l'exhibition seront remplacés par d'autres. Quelques uns de ces tableaux sont à vendre, et on peut en connaître le prix en s'adressant à la personne qui en a charge.
L'exhibition sera ouverte de 10 à 3 heures durant le jour, et les soirées de beau temps de 7 à 10 heures. 19 nov—4m.1f

Académie de Danse et de Politesse Sociale. Rue Bourbon, No 99, entre Saint-Louis et Conti.
MONSIEUR DEVOTI informe respectueusement les familles et les chefs d'institutions, ainsi que les dames et messieurs de la Nlle-Orléans, que son école est ouverte depuis le 4 courant.
M. D. démontre son art dans le style le plus parfait et le plus artistique, en suivant les méthodes des académies de France et d'Italie. En un mot il enseigne la politesse sociale, l'élégance, l'aisance dans le port, etc, d'après l'étiquette suivie dans les sociétés les plus haut placées et les plus fashionables.
Toutes les danses, telles que pas nouveaux, quadrilles, polka écossaise, mazurka, redowa, danses de fantaisie, nationales, etc.— Valses, telles que glissades, de Cellarius, espagnoles, à cinq temps, etc.
N. B.—Les parents sont invités à assister aux leçons et à juger par eux-mêmes de la bonté et brièveté de la méthode suivie par M. D.
Les cours ont lieu comme suit: pour les demoiselles et les jeunes garçons, le mercredi à 4 heures, P. M. et les samedis, à midi.
Pour les jeunes gens, les mêmes jours à 6 heures et demie P. M.
Prix: Classes, deux leçons par semaine, par mois, $6.
Les leçons particulières, dans les institutions ou à résidence dans les familles même prix.
S'adresser à l'Académie [illegible].
M. D donne deux leçons par semaine au Jenny Lind's Hall, à Lafayette. 13 dec

Agence de la Compagnie d'Assurance du Sun.
Nlle Orléans 28 novembre 1850.
LES listes d'intérêt sur la série de 1847, 1848 et 1849, ont été reçues, et les paiements seront faits en conséquence. L. MATTHEWS, 29 nov—1m Agent.

D. GAST,
Doreur, Galvaniseur et Bronzeur sur tous métaux, tels que: Pendules, Candélabres, Garnitures de cheminée, &c, &c.
A L'HONNEUR de prévenir le public qu'il vient d'ouvrir son atelier rue Royale, 149, où il se chargera de l'exécution de tous travaux concernant son état.
Une longue pratique et un travail continu, dans les premières maisons de Paris, le mettent à même de pouvoir garantir la solidité et la beauté des ouvrages qui lui seront confiés.
Il sollicite et espère obtenir le bienveillant patronage des habitants de cette ville. 7dec—1m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr ALPUENTE a transporté son domicile au 251, rue Bourgogne entre Dumaine et St-Philippe 4dec—1m

CLASSES DE SOLFEGE.
M. ELIE premier violon du Théâtre d'Orléans, vient d'ouvrir ses classes de solfège. Elles sont tenues les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.
De 4½ heures à 5½ pour les demoiselles.
De 5½ heures à 6½ pour les garçons.
Le cours est fait d'après la méthode de B. Wilhem. Prix, trois piastres par élève.
4dec—3m No. 35, rue Dauphine

JULES BOISSE & PINAUD,
Successeurs de L. Chabbal,
COIFFEURS,
ONT transporté leur magasin et salon, au No 184, rue de Chartres, maison Pontalba.
Ils tiennent constamment en vente
PARFUMERIE fine et d'importation de Paris, Montpelier, Lubin, Guerlain.
BROSSERIE—tabletterie et peignes, de tous genres.
ARTICLES DE TOILETTE—Chemises de peau, dito toile, dit toile et coton, caleçons tricot, chaussettes, cravattes et etc.
GANTS JOUVIN véritables
FABRIQUE de perruques, toupets, nattes, bandeaux et frisettes.
SALON pour la barbe et la coupe des cheveux.
M. Jules se charge de donner aux domestiques des leçons de coiffure. 5dec

LIVRES DE LOIS.
UN Merlin Jurisprudence Universelle, en 52 volumes relié grand 8°, à vendre par LEOPOLD JEANNET & CO, 22, rue St-Louis. 10 dec

M. de Vriès, PROFESSEUR DE CHANT.
M. DE VRIES, professeur de chant, absent pendant une partie de l'été, est de retour à la Nlle-Orléans, et a fixé son domicile au coin des rues St Pierre et Bourbon. Il continuera à donner des leçons comme par le passé, et se recommande à ses anciens élèves et au public. 19 nov—30f

Changement de domicile.
LES SALONS DE GUTH, si favorablement connus, sont transférés dès AUJOURD'HUI 23 NOVEMBRE, aux bâtisses attenant à la brasserie, rue Conti, Nos 85 & 87, où M Guth serait heureux de retrouver ses anciens amis et clients.
La grande réputation et l'immense succès obtenus par cette Bière de la Louisiane, sont une garantie suffisante qu'il continuera de fabriquer un article supérieur à tout ce qui a été fait jusqu'ici au Sud, et, qui n'est surpassé par aucune brasserie du Nord, ni de l'Europe.
Les ordres seront reçus et promptement remplis à l'office, rue Conti, No 87. 14nov

Mme Groux, de Paris,
No 303, rue Bourbon, encoignure Orléans,
EX costumière des grands théâtres de Marseille et de Stockholm, a l'honneur de prévenir les dames, qu'elle confectionne sur ordre tout ce qui concerne les costumes et coiffures de bals, parés et masqués, ainsi que les robes, manteaux et modes de ville.
On trouvera également chez elle costumes et dominos de tous genres, à louer. 25nov—1m

Jean Augé,
63, encoignure Bienville et Chartres.
NOUVELLE COMPOSITION Pour faire croître les cheveux: elle fortifie et embellit la chevelure.
Grand assortiment d'OUVRAGES EN CHEVEUX fabriqués chez lui pour les deux sexes. 25 nov—3m

A. D. Grieff et Co., Marchands de Comestibles en gros et Commissionnaires, MARCHANDS DE BEURRE ET DE FROMAGE, ET AGENTS Pour la vente de bière d'Albany, de Taylor, de Porter et de Cidre de Newark,
Nos 38. 40 et 42, rue de la Vieille Levée, et No 10, rue Front Levée, Nouvelle-Orléans.
A. D. GRIEF, S. A. KINGSLAND, W. M. GREENWOOD. 16nov—a

A LOUER,
UN VASTE TERRAIN situé à Gentilly, non loin de l'habitation du juge Bermudez—Ce terrain, fermé de toutes parts et où l'on construit une cuisine à étage, écurie, est propre à la culture d'un jardin et à tenir une vacherie; il a 500 pieds de front au chemin de Gentilly et 270 sur l'Allée Marigny, sur une profondeur de près de 800 pieds.
Pour les conditions, s'adresser au propriétaire Fcis. Courbet, rue Claiborne No 213, entre Ste-Anne et Dumaine.
NOTA—On pourra louer aussi un autre terrain non fermé, à peu de distance du précédent, mesurant aux deux bouts 180 pieds sur une longueur de 675 pieds. 15 nov—30

Plant de fraisiers, venus de graines.
A VENDRE—10,000 fraisiers, de la variété dite Crescent, en excellent ordre et prêts à être replantés immédiatement.
Ce plant a été élevé dans mon jardin, la saison dernière. Sans être très délicate de culture, cette variété donne une récolte abondante de belles fraises, qui mesurent trois pouces et demi de circonférence, pleines de jus et d'une saveur très parfumée. L'espèce est très prolifique et son rapport dure plusieurs mois de l'année. Le prix en est fixé à $10 le cent.
Les demandes peuvent m'être adressées par la poste, ou à mon bureau, No 7, Bank Place. Elles seront remplies avec promptitude.
3 déc HENRY LAWRENCE.

CHARBON—CHARBON.
EN VENANT près de la Poste, [illegible] qu'il y a en magasin [illegible] CHARBON, au No. 77, rue de la Douane, à la [illegible] porte après la rue Royale, où l'on trouvera [illegible] charbon de Pittsburg, d'Angleterre, du Canal [illegible] et de l'Anthracite; à vendre à la convenance des acheteurs.
30 oct— M. DEAN, WILLARD & CO.

CHARBON—100 [illegible] DEAN, WILLARD & Co.

Fabrique de l'Eglise St-Louis.
AVIS est par le présent donné que le lundi 23 décembre 1850, à midi, à l'Eglise de St-Louis, située rue des Ursulines, il sera procédé à l'adjudication des bancs de ladite Eglise, par P. E. LE CERF, encanteur.
Cette adjudication sera faite pour le terme d'une année, à partir du premier janvier prochain, mais sous la condition expresse que si les bancs de la Cathédrale sont vendus avant le 1er de 1851, la Fabrique sera tenue de rembourser [illegible] une somme proportionnelle au temps qu'ils n'auront pas joui de dits bancs.
—AUSSI—
Il sera vendu le mardi 24 du courant, à midi, à la chapelle Obituaire, par l'encanteur sus-nommé, le banc de ladite chapelle.
Conditions—Comptant.
Si dix jours après l'adjudication, le paiement n'est pas effectué, ladite adjudication sera nulle et le trésorier disposera immédiatement de dits bancs.
JOSEPH GUILLOT, Trésorier
13déc—10

BALS TRAVESTIS.
HABILLEMENS D'ENFANTS, DE FANTAISIE, FOURRURES—FOURRURES. VICTORINES POUR DAMES, MANCHETTES, COLS.
Au-dessus du magasin de chapeaux de Dancy, J. Stewart, Agent. 13dec—1m

HABILLEMENTS FAITS POUR ENFANTS, Un Grand Assortiment En tous genres.
Au-dessus du magasin de chapeaux de Dancy. J. Stewart, Agent. 13déc—1m

Melle A. Manuy, Rue de Chartres No. 60,
A l'honneur d'annoncer aux dames de la Nouvelle Orléans et de la campagne qu'elle est de retour de Paris avec un assortiment de modes qu'elle ouvrira jeudi 12 décembre.
Melle M. invite les dames de venir examiner ces nouvelles marchandises qu'elle a choisies avec le plus grand soin dans les maisons les plus renommées de Paris, parmi lesquelles on trouvera les plus nouvelles modes en CHAPEAUX et en CAPOTES de soie, chapeaux de fleurs pour dames et enfants, turbans, mantelets, sorties de bal, bonnets de soirées, robes de bal, coiffures en fleurs et en blondes, voilettes, dentelles, voiles de mariée, lingerie, layettes et trousseaux pour demoiselles, bracelets et autres articles de fantaisie, qu'elle vendra aux prix les plus modérés. 10déc—1m

MIXTION MAGIQUE
Pour teindre les cheveux blancs et la barbe blanche
Cette belle découverte ne laisse rien à désirer
J. SERRES, pharmacien, après un long travail et de grandes recherches est enfin parvenu à noircir les cheveux et la barbe en MOINS DE CINQ JOURS et à les teindre dans leur couleur primitive.
Cette Mixtion ne se vend qu'à sa pharmacie, rue Dumaine, entre Villeré et Robertson. 12 déc—4

EAU DES CARMES.
CETTE eau de Mélisse des Carmes, admirable dans ses effets pour une foule de maladies telles que l'apoplexie, les coliques de toute espèce avec ou sans dérangement de ventre, excellente aussi pour faciliter la digestion des repas un peu lourds, &c, &c. Se vend toujours à la pharmacie [illegible], seul dépositaire direct pour la Nlle Orléans. A. A. PEYCHAUD 5déc 109, rue Royale

AVIS—La société qui existait entre R. RIVOLLET & PAUL SAILLIT, sous la raison RIVOLLET & SAILLIT & Co, est dissoute par acte au [illegible] de A Doriocourt, notaire, en date de ce jour; ceux qui doivent à ladite société sont priés de régler de suite, et ceux à qui elle peut devoir sont priés de présenter leurs comptes aux soussignés dans le plus bref délai.
Nouvelle-Orléans, ce 11 décembre 1850. DANIEL RIVOLL[illegible] P SAILLIT 12 déc—3

BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PONTCHARTRAIN
Nouvelle-Orléans 9 décembre 1850
UNE assemblée des actionnaires de cette compagnie aura lieu lundi sixième jour de janvier 1851, au bureau No 8, rue de la Victoire, entre 9 heures du matin et 2 de l'après midi.
Dans ce temps et au même lieu, il sera tenu une élection de sept directeurs pour servir durant l'année courante. J NEVILLE, Secrétaire 9déc—

COMPAGNIE DU GAZ.
Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1850.
L'ÉLECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu au bureau de la Compagnie lundi 6 janvier 1851, de 10 heures du matin à 2 heures P. M. P. N. WOOD, Trésorier 7 déc—30

Faïences, Porcelaines, Cristaux, Verreries etc. Avis aux Marchands de la ville et des campagnes, aux Familles, Restaurants, Hôtels et Steamboats, etc.
Vr. AICARD, No. 42, Rue de la Vieille Levée, entre Conti et Bienville.
Le soussigné ayant pris de nouveaux arrangements avec les diverses manufactures d'Angleterre et de France, a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il reçoit en ce moment et continuera à recevoir de grands assortiments de Faïences, Porcelaines, Cristaux etc qu'il offre à vendre à des prix excessivement réduits pour du comptant ou de bons papiers à courte date. Avec un tel assortiment, il se flatte de pouvoir remplir avec le plus grand soin et promptitude les ordres les plus forts qu'on voudra bien lui confier.
N. B. Il a constamment en magasin les articles convenables pour les marchés mexicains. Paniers assortis pour les campagnes, etc.
Les familles, Hôtels, Restaurants, Steamboats, etc trouveront aussi tous les objets pour leur usage. Il invite donc les acheteurs à venir voir ses prix avant de faire leurs emplettes ailleurs.
11dec— VINCENT AICARD

ON désire avoir une dame parlant l'anglais et français pour tenir un magasin d'objets de fantaisie. S'adresser au bureau de l'Abeille. 11dec

ALMANACHS POUR 1851 Victor Hébert 149 RUE DE CHARTRES.
ALMANACH de la LOUISIANE,
do PROPHETIQUE.
do COMIQUE
do LIEGEOIS
do DE L'ILLUSTRATION,
à vendre en gros et en détail 10 déc—30

Victor Hébert 149, RUE DE CHARTRES,
VIENT de recevoir pour le jour de l'an un choix de livres d'étrennes pour enfants, demoiselles, dames, &c, &c. Albums avec et sans peintures, pupitres et papeteries, nécessaires de travail et de toilette, chapelets or, en argent, en corail, &c. &c. porte feuilles, porte monnaie, porte cigarres, [illegible] de patience, [illegible] de jouets de toutes grandeurs. Livres de Prières. Paroissiens velours, garnitures en argent [illegible] imitation, avec peintures sur la tranche, paroissiens velours de toutes grandeurs à tous les prix et en général tous les livres de piété, gravures pour livres de prières. 10déc—30

AVIS AUX CONFISEURS.
VOR. HEBERT, 149 RUE DE CHARTRES,
A REÇU par les derniers arrivages du Havre un magnifique assortiment de cartonnage, tels que cornets riches, rouleaux, boîtes de toutes formes et grandeurs, avec peintures et glaces, [illegible] et papiers garnis de fleurs. Tous ces articles seront vendus à des prix très avantageux pour les [illegible]teurs. 10déc—30

B. TATOUT & Cie, Encoignure Toulouse et Chartres,
VIENNENT de recevoir par divers navires, un assortiment de marchandises, telles que grande variété de jouets d'enfants, poupées, têtes en peau, boîtes de fantaisie, acajou et palissandre, bonneterie et ganterie de toute description, agrafes, fil Alexandre, aiguilles et galon, peignes noirs, démêloirs et fins en ivoire, couverts, fer blanc, métal et mécaniques, couteaux de chef et de table, manche ivoire, cartes à jouer, papier à écolier, encre, plumes, crayons et papier à lettre, veilleuses, capsules et épingles assorties, toiles, dentelles et fil couleur en bobines, fil pâle noir, bleu, écru et lacets de [illegible], savon, Mailly, tabac parent et autre parfumerie. Aussi—Une grande variété d'autres articles, etc. 10déc

A VENDRE
UN Café et Grocerie, situé à l'encoignure des rues Levée et du Port, 1ère Municipalité. Cet Etablissement est bien connu et jouit d'une bonne clientelle. Le Propriétaire ne s'en défait que parce qu'il en tient un autre à Algers.
Conditions—Le prix devant être fixé à l'amiable l'acquéreur en paiera un tiers comptant et donnera ses billets avec un bon endosseur, à trois et six mois de date, pour les deux autres tiers.
S'adresser sur les lieux. 13nov

AVANCE D'ARGENT—Les soussignés feront des avances sur marchandises qui leur seront consignées ou placées en leurs mains pour vendre. Egalement sur des marchandises convenables expédiées à Benj. H. Field, de New-York, à M Fowler, à Boston, ou à Osgood Field, à Londres. W. F. VREDENBURGH & Co, 18 nov—1an 29, Vieille Levée

AVIS—Les personnes qui désirent louer quelque propriété appartenant à la succession de feu John McDonogh, sont invitées à s'adresser par écrit aux exécuteurs testamentaires et à déposer leur demande au bureau, encoignure des rues Douane et Royale, ci-devant Banque de l'Union. C. ROSELIUS, C. W. E. LAVERGNE, F. B. d'AUBIN, A. D. CROSSMAN, Exécuteurs Testamentaires 5nov—

SUCCURSALE, No 12, FRONT LEVÉE. Boulangerie des Etats-Unis.
DANS le but d'accommoder nos pratiques et le public, nous avons ouvert une succursale de notre boulangerie au No 12, Front Levée, entre les rues de la Douane et Bienville. On y trouvera constamment d'excellent pain et le biscuit de tous genres, pour lesquels notre boulangerie est si renommée.
Reconnaissant du patronage libéral qui nous a été accordé jusqu'à ce jour, nous ferons tous nos efforts pour en mériter la continuation.
J. H. DUBRUTY & Co. 241, rue Julie.
N. B. Les fonderies, restaurants et familles peuvent toujours se fournir à la boulangerie de [illegible] supérieur, à 40 cents le baril, délivré à domicile. 3dec— H. D. & Co.

CUISINIERE CREOLE.
A VENDRE une excellente cuisinière créole, repasseuse et blanchisseuse, âgée d'environ 26 ans, avec ses titres de garantie. S'adresser au No. 47, rue Douane 1déc—

Coton en Bobines d'Alexander.
LES soussignés, agents pour la vente de ce fil supérieur, en ont constamment en mains un grand approvisionnement. H. BOYLE & CO., 16 nov—90f 47, rue de la Douane.

Jouets d'Enfans.
150 Caisses jouets assortis, en débarquement du navire Faneuil Hall, de Brême.
Ainsi qu'un beau choix de poupées rose et babillées, de Paris, à vendre par CHASSANIOL & BOULENGER, Encoignure Chartres et Conti. 6 déc

JOUETS D'ENFANS—35 caisses jouets d'enfants d'Allemagne reçues par le navire Lemuel Dyer venant du Havre et à vendre par BERNARD TURPIN, No 26, Vieille Levée. 9 déc

CITRONS DE GENES—245 caisses citrons de Gênes, reçus par le brick [illegible] et à vendre par BERNARD TURPIN, No 26, Vieille Levée 9déc

[illegible] LAMATA, [illegible] rue Jefferson.